



PROVIDENCE-INFOS

Liaison Parents-Ecole
2012-2013 N°10
Mai 2013

Chers Parents,

L'année scolaire touche à sa fin et vous trouverez donc en annexe l'horaire des examens de fin d'année et tous les renseignements concernant le mois de juin ainsi que l'organisation de la rentrée.

Nous invitons les Parents à soutenir leurs enfants dans cette période difficile (par une présence, une organisation familiale, le silence,...) et nous souhaitons à tous les élèves un bon courage et une pleine réussite à la hauteur des moyens mis en œuvre.

Bonne fin d'année scolaire.

L. Vanvilthoven
Directeur du DOA

J. Calomne
Directeur des 2^e & 3^e degrés

P. Cabeke,
Directeur-Adjoint 2^e & 3^e degrés

Session de bilans

En annexe, vous trouverez l'horaire de la session de juin pour la classe de votre enfant. Vous remarquerez les moments où celui-ci est en congé d'étude. Durant ce congé, il peut rentrer travailler à la maison. Cependant, une étude est prévue à l'Institut. Afin que nous puissions organiser l'école, n'oubliez pas de compléter avec précision le talon-réponse en annexe.

Durant la session :

Au 1^{er} degré :

Si les élèves ont un seul examen: ils peuvent rentrer étudier à la maison à l'heure de fin prévue à l'horaire.

Si les élèves ont deux examens: ils restent en classe jusqu'à la fin prévue du second examen et peuvent alors rentrer étudier à domicile.

Au 2^e degré :

Si les élèves ont un seul examen: ils peuvent rentrer étudier à la maison au plus tôt ½ heure avant la fin prévue à l'horaire pour autant qu'ils aient terminé leur épreuve.

Si les élèves ont deux examens : ils restent en classe jusqu'à la fin du 1^{er} examen et, au cours du 2^e examen, ils peuvent quitter au plus tôt ½ heure avant la fin prévue à l'horaire pour autant qu'ils aient terminé leur épreuve.

Au 3^e degré :

Les élèves sont autorisés à quitter la salle d'examen dès qu'ils ont terminé. S'ils ont un deuxième examen, ils ne peuvent pas stationner dans les couloirs, ne peuvent pas quitter l'Institut mais peuvent se rendre soit aux foyers soit à la salle de fêtes.

Pour les 1^{er} et 2^e degrés :

Les élèves sont invités à se munir d'un livre de lecture ou d'un magazine "culturel" afin d'attendre calmement la fin de l'examen après avoir remis leur copie.

Il est rappelé que durant un examen les élèves ne peuvent avoir que le matériel autorisé par le professeur (donc pas de GSM, de smartphone, d'ordinateur de poche,... qui seront assimilés à des moyens frauduleux). C'est également l'occasion de rappeler que toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner l'annulation de la copie en tout ou en partie selon l'appréciation du professeur.

Pour ce qui est de la tenue, le règlement d'ordre intérieur reste toujours d'application.

Durant les jours de conseils de délibération, les élèves sont autorisés à demeurer à domicile. Cependant une surveillance est possible à l'école. Si des parents

souhaitent que leur enfant soit à l'Institut durant ces journées, ils sont invités à en avertir la Direction par courrier afin que la prise en charge puisse être assurée correctement.

Proclamations des classes terminales

La proclamation des résultats aura lieu pour les élèves de 6^e professionnelle (Restaurateur, Vendeuse-Retoucheuse et Aide familiale) le **vendredi 21 juin à 18h00** (dans la cour de la section professionnelle si le temps le permet, dans un local qui sera précisé en cas d'intempéries). Les élèves de 6^e puériculture recevront leur bulletin au même moment que les autres classes puisqu'ils n'auront leur qualification qu'au terme de la 7^e année.

La proclamation des élèves de rhéto et de 7^e professionnelle aura lieu le même **vendredi 21 juin à 19h00** dans le grand hall (section humanités ; l'entrée se fera par la rue des Fontaines). Elle sera suivie du verre de l'amitié offert par l'Association des Parents à tous les récipiendaires et leurs familles; ensuite auront lieu le souper et le bal de fin d'études (rhétos et 7^e P) offerts par les élèves de 5^e humanités et de 6^e professionnelle aux lauréats (avec le soutien de l'Association des Parents).

Remise des bulletins pour les autres classes

Les bulletins seront remis aux parents (idéalement accompagnés de l'élève) le **mercredi 26 juin de 15 à 17 heures** et de **18 à 21 heures** par les titulaires. Les professeurs de branche seront à la disposition des parents dans les mêmes tranches horaires. Si nécessaire, les parents qui le souhaitent pourront prendre connaissance des copies de bilans de leur enfant **le jeudi 27 juin de 8h30 à 10h30** sur rendez-vous pris avec le professeur la veille durant la remise des bulletins. En cas d'attestation d'échec ou de réorientation vers d'autres filières, le titulaire de classe vous informera par téléphone pour le **mardi 25 juin** au plus tard.

Si des contestations de décisions de conseils de classe devaient apparaître, les parents (et l'élève s'il est majeur) doivent impérativement rencontrer la Direction le **mercredi 26 juin** après avoir rencontré le titulaire et les professeurs de branches dans lesquelles l'élève est en échec ou le **jeudi 27 juin entre 8h30 et 12h00** ou entre **14h00 et 16h15**, uniquement sur rendez-vous pris au secrétariat (010/23.31.25).

La décision prise par la Commission locale ou le Conseil de classe est notifiée par courrier recommandé.

Pour les élèves effectuant une qualification, les derniers jurys le vendredi 14 juin. Depuis cette année, les décisions des jurys peuvent faire l'objet d'une contestation interne (pas d'un recours externe). La procédure est la suivante :

- l'information sur le résultat de la délibération est donnée aux élèves après le passage du dernier récipiendaire ;
- dans les 48 heures qui suivent cette information, les parents (et l'élève majeur) peuvent introduire une contestation de décision par courrier déposé au secrétariat à l'attention de la Direction (contre accusé de réception). Au-delà des 2 jours ouvrables qui suivent l'information, la contestation n'est plus recevable.
- cette contestation doit être motivée, faisant part notamment de tout élément neuf par rapport à ce qui était en possession ou à la connaissance des membres du jury.

Organisation de la fin de l'année scolaire

Le jeudi 27 juin est réservé à des réunions et le vendredi 28 juin à des conseils de classe et à une assemblée générale des professeurs et des éducateurs.

Réinscriptions pour l'année 2013-2014

La réinscription pour l'année scolaire prochaine se fait:

- en professionnel, par la remise du document reçu en mai et confirmé à la remise des bulletins
- en humanités, par la signature du document présenté par le titulaire et par la remise de la feuille de choix d'options pour l'entrée en 3^{ème} ou en 5^{ème} ou encore en cas de changement d'orientation suivant l'avis du conseil de classe.

Comme nous l'avons déjà fait les dernières années, **nous réservons une priorité aux élèves actuels jusqu'au lundi 1er juillet à 12h00.** Au-delà de cette date, nous ne garantissons plus les places, en particulier dans beaucoup d'options de l'enseignement général et technique de transition, dans l'enseignement technique de qualification (où il n'y aura pas de dédoublement) et dans certaines options de l'enseignement professionnel où la demande extérieure est forte.

Allocations d'études

Des documents de demande d'allocations d'études sont disponibles au secrétariat. Nous rappelons que nous sommes souvent étonnés de voir des parents signaler des difficultés pour faire face aux coûts scolaires et qui n'ont cependant pas eu recours à cette aide importante de la Communauté française.

Bourse aux livres

La reprise des livres d'occasion aura lieu **le mercredi 26 juin durant la remise des bulletins (de 15h00 à 21h00 et un horaire particulier pour les rhétos).**

La vente aura lieu **le jeudi 27 juin de 9h00 à 13h00.**

Une deuxième vente a lieu le **vendredi 30 août de 10h00 à 12h00.**

Ces dernières années, beaucoup de parents ne profitent pas de ce service que l'école leur rend afin de diminuer considérablement le coût d'une année scolaire. Un élève soigneux qui dépose ses livres à la vente peut avoir eu une année qui n'a rien coûté à ses parents en termes de manuels scolaires.

Documents à garder

Tous les élèves doivent pouvoir présenter à l'inspection de la Communauté française à tout moment de la prochaine année scolaire :

- le journal de classe 2012/2013
- les répertoires et les interrogations et travaux
- les fardes de cours en ordre.

Ce rappel vaut aussi pour les élèves des classes terminales qui doivent garder tous leurs documents « à domicile » et être en mesure de les faire parvenir à l'école en cas de demande.

TALON A REMETTRE AU TITULAIRE AVANT LE 5 JUIN 2013

Les soussignés ont pris connaissance du Providence Info de Mai 2013 en particulier de :

- l'horaire des bilans
- la rencontre des parents
- l'organisation de la fin d'année scolaire
- les réinscriptions
- les documents à garder par les élèves à l'attention de l'inspection

Pour la session de bilans, il est décidé que l'élève :

peut - ne peut pas ¹ rentrer étudier à la maison

Dans le cas où il doit étudier à l'Institut, il peut quitter

Mardi 11 juin à h	(maximum 17h00)
mercredi 12 juin à h	(maximum 16h00)
jeudi 13 juin à h	(maximum 17h00)
vendredi 14 juin àh	(maximum 17h00)
lundi 17 juin àh.....	(maximum 17h00)
mardi 18 juin à h.....	(maximum 17h00)

NOM :

Classe :

Date :

L'élève, Les Parents,

Signatures :

¹ Biffer la mention inutile